



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 février 2016

À 18h30

Ordre du Jour :

**1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion,**

**2. Délibérations du Conseil Municipal**

- a. Validation Eclairage Public RD 518,
- b. Validation projet vélo route, et demandes de subvention au titre des aménagements de sécurité (Conseil Général Isère) et DETR (Transfert dossier aménagement village),
- c. Bail professionnel avec le SIEPIA pour location Résidence les Lavandières,
- d. Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et convention de mise à disposition au SIEPIA ,
- e. Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016,
- f. Conventions d'occupation des locaux, année 2016 avec CCBI,
- g. Validation choix entreprises pour chaudières gaz, adoucisseurs et chauffe eau,
- h. Demande de subvention au titre des bâtiments non productifs de revenus (Stade Municipal et Groupe scolaire),
- i. Validation accès logiciel élections e.magnus,
- j. Avenant n°1 PLU Maîtrise œuvre pour révision plan local d'urbanisme.
- k. Pluviomètre.

**3. Questions diverses**

Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, MURE RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : CHOURREAU Gisèle, JEYMOND Astrid, MICLO Damien,

Pouvoir(s): BARTHELEMY Marcel => CHOURREAU Gisèle

## COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 29 février 2016 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

**La séance débute à 18h35**

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

**4. Approbation du compte rendu de la dernière réunion,**

**5. Délibérations du Conseil Municipal**

a. Validation Eclairage Public RD 518

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité : Commune de SAINT ROMANS**  
**Affaire n° 15-510-453**  
**EP-Route Départementale n° 518 (coordination BT)**

**SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus,  
Les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimée à : **51 886 €**
- Le montant total de financement externe serait de : **26 190 €**
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **988 €**
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **24 707 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation, il convient de :

- Prendre acte de l'avant projet et du plan de financement initiaux,
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

**-Prend acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de L'opération :**

Prix de revient prévisionnel : **51 886 €**  
Financements externes : **26 190 €**  
Participation prévisionnelle : **25 696 €**  
(frais SEDI+contribution aux investissements)

**-Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 988 €**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

b. Validation projet vélo route, et demandes de subvention au titre des aménagements de sécurité (Conseil Général Isère) et DETR (Transfert dossier aménagement village).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet départemental **vélo route liaison St-Gervais/St Nazaire en Royans** qui sera réalisé dans le courant de l'année 2016. Dans le cadre de ce projet départemental, la Commune de Saint-Romans doit réaliser des travaux d'aménagement de

sécurité sur la RD 518 entre les Quatre Routes et la Sortie d'agglomération côté Saint-Marcellin en coordination avec le département.

Le Maire présente à l'assemblée le chiffrage estimatif de ces travaux établi par le Bureau Alp'Etudes dont le montant pour la commune de Saint-Romans s'élève à la somme hors taxes de : **119 942 €**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de sécurité de la RD 518 entre les Quatre Routes et la sortie d'agglomération côté Saint-Marcellin en coordination avec le Département qui s'élève à la somme hors taxes de **119 942.00 €** et précise à l'assemblée que ce projet peut prétendre à une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère au titre des aménagements de sécurité.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

c. Bail professionnel avec le SIEPIA pour location Résidence les Lavandières.

Le Maire rappelle que les services administratifs du SIEPIA sont actuellement installés à la Mairie de Saint-Romans et le service technique sous la salle des fêtes. Il informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de déplacer ces services dans un local sis bâtiment résidence les lavandières avec un espace plus important pour travailler dans de bonnes conditions.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec Maître MALTHERRE, notaire à Saint-Romans pour l'établissement d'un bail professionnel ou commercial. Le bail professionnel d'une durée de 6 ans avec possibilité de résilier avec un préavis de 6 mois ou le bail commercial d'une durée de 9 ans avec possibilité de résilier avec un préavis par période triennale. Pour les frais notariés, ils représentent environ un mois de loyer et possibilité de ne pas facturer la caution pour un organisme public.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, décide :

- Fixe le montant mensuel du loyer à **500.00 €** sans dépôt de garantie,
- Accepte l'établissement d'un bail professionnel,
- Les frais de notariés seront à la charge du SIEPIA,
- Charge et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail professionnel.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

d. Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et convention de mise à disposition au SIEPIA.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Béatrice BONNARDEL, secrétaire au service administratif du SIEPIA sollicite un poste à temps complet auprès de la commune de Saint-Romans dont 70 % sur le SIEPIA et 30 % sur la Commune. En effet, un poste à temps complet sera disponible d'ici deux années et il serait souhaitable d'anticiper ce départ dont le poste est principalement consacré à la gestion des finances et du personnel.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

e. Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Le Maire informe le Conseil Municipal du tableau d'avancement de grade. L'agent occupant actuellement le poste d'Agent territorial des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe peut prétendre à un avancement de grade au titre d'agent territorial des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe. De ce fait, il y aurait lieu de créer ce poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

f. Conventions d'occupation des locaux, année 2016 avec CCBI.

le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 15 janvier 2015 validant les conventions établies entre la commune de Saint-Romans et la communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) pour la mise à disposition des locaux en vue d'assurer la continuité du service Enfance Jeunesse (Relais Assistance Maternelle (RAM), Les Bouts d'choux, Ludibul, Centre de Loisirs et Multi-accueil enfants 0-6 ans. Il précise que ces conventions ont été conclues du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 et informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de les établir pour l'année 2016.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

g. Validation choix entreprises pour chaudières gaz, adoucisseurs et chauffe eau.

Le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué aux travaux. Il informe l'assemblée que certaines chaudières à gaz du bâtiment le Granenc datent de la création des logements en 1992. Il précise à l'assemblée que les chaudières concernent les logements n°3 et n°4 de cette résidence. Il en est de même pour l'adoucisseur.

Il présente à l'assemblée les devis qui se décomposent comme suit :

Prestataire	Chaudières à gaz	Adoucisseur	Radiateurs
<b>Ets BASILLE Vincent</b>	<b>5 110.00 €</b>	<b>1 980.00 €</b>	<b>623.00 €</b>
SAVELYS	5 682.46 €	3 154.89 €	641.50 €
Entreprise SALLEE SA		2 610.00 €	

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de l'entreprise BASILLE Vincent tel qu'ils sont présentés ci-dessus pour le remplacement des chaudières à gaz et de l'adoucisseur.
- Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué aux travaux. Il informe l'assemblée que la chaudière à gaz du centre paramédical de la résidence des lavandières a été installée en 2008. Il précise à l'assemblée que des dysfonctionnements de ce matériel sont dus par un matériel peu adapté à ces locaux.

Il présente à l'assemblée les devis qui se décomposent comme suit :

Prestataire	Chaudière à gaz
<b>Ets BASILLE Vincent</b>	<b>2 711.00 €</b>
SAVELYS	2 722.43 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de l'entreprise BASILLE Vincent tel qu'il est présenté ci-dessus pour le remplacement de la chaudière à gaz du centre paramédical,
- Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué aux travaux. Il informe l'assemblée qu'aucun système de traitement de l'eau n'est installé au groupe scolaire comportant les écoles, et la restauration scolaire

Il présente à l'assemblée les devis qui se décomposent comme suit :

Prestataire	Adoucisseurs
<b>Ets BASILLE Vincent</b>	<b>6 300.00 €</b>
SAVELYS	7 036.77 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de l'entreprise BASILLE Vincent tel qu'il est présenté ci-dessus pour l'installation de matériel de traitement de l'eau au groupe scolaire.
- Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

h. Demande de subvention au titre des bâtiments non productifs de revenus (Stade Municipal et Groupe scolaire).

Le Maire informe l'assemblée qu'au titre des bâtiments non productifs de revenus, il est possible de solliciter une subvention pour l'installation d'adoucisseurs au groupe scolaire et le remplacement d'un ballon d'eau chaude aux vestiaires du stade de football.

Il informe l'assemblée que le montant estimatif des travaux s'élève à la somme hors taxes de : **12 022.42 €**.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, décide :

- Accepte les devis tels qu'ils sont présentés ci-dessus,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère au titre des bâtiments non productifs de revenus,

- Sollicite une demande d'autorisation d'effectuer les travaux avant l'obtention de la subvention,
- Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette demande.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

i. Validation accès logiciel élections e.magnus.

Le Maire informe l'assemblée qu'actuellement la mairie procède à la gestion des élections avec le logiciel Horizon de JVS-Mairistem. A compte de l'année 2016 ce logiciel est obsolète. Par conséquent il informe l'assemblée que la Commune possède déjà sur la Commune de Saint-Romans un pack e-Magnus de Berger-Levrault. Il présente des devis établis par ces deux sociétés qui se décomposent comme suit :

Nom du fournisseur	Prestations	Montant hors taxes
JVS-MAIRISTEM	Logiciel et formations groupées	645.00 €
e-magnus	Ouverture élections et formations groupées	<b>549.00 €</b>
	Récupération données	<b>400.00 €</b>

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- Valide la proposition de Berger-Levrault pour l'installation dans le logiciel actuel de la prestation Elections pour un montant total hors taxes de 949.00 € avec récupération des données élections,
- Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

j. Avenant n°1 PLU Maîtrise œuvre pour révision plan local d'urbanisme.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date du 29 avril 2014 validant la reprise de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour un montant hors taxes de 22 525.00 € soit **27 030.00 € TTC** et la



délibération du 25 janvier 2016 validant la tranche conditionnelle d'un montant hors de 12 475.00 € soit **14 970.00 € TTC** portant ainsi le coût total du marché à 35 000 € hors taxes soit 42 000.00 € TTC.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant n° 1 modifiant ainsi le montant du marché qui se décompose comme suit :

Intitulé tranche	Montant hors taxes	tva	Montant TTC
Tranche ferme	24 925.00 €	4 985.00 €	29 910.00 €
Tranche conditionnelle	6 150.00 €	1 230.00 €	7 380.00 €
<b>TOTAL Marché</b>	<b>31 075.00 €</b>	<b>6 215.00 €</b>	<b>37 290.00 €</b>

Par conséquent Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'avenant n°1 tel qu'il présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération,
- Charge et autorise Monsieur Le Maire à signer le présent avenant et à effectuer toutes démarches nécessaires à cet avenant.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

k. Pluviomètre.

Le Maire informe l'assemblée que Mr Serre-Barret Raymond domicilié Chemin de Monteux réalise pour la Commune de Saint-Romans depuis de très nombreuses années, les relevés pluviométriques journaliers. A ce jour, il m'a transmis un courrier nous informant qu'il ne souhaitait plus réaliser ces relevés et ce, à compter du 31 janvier 2016 et par conséquent ne plus percevoir l'indemnité mensuelle.

Il précise à l'assemblée que ces relevés sont importants pour la commune et qu'il a pris contact avec le service météorologique afin d'en déterminer les conditions. Afin de maintenir le poste, il faut que la personne en charge de ces relevés soit située à moins de trois kilomètres de ce poste et moins de 50 mètres de dénivelé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la renonciation de Mr SERRE BARRET Raymond à compter du 31 janvier 2016 pour la réalisation des relevés météorologiques journaliers,
- Charge Monsieur le Maire d'informer les habitants des hameaux les plus élevés de la commune et d'en recenser les éventuels successeurs,
- De choisir le remplaçant de Mr SERRE-BARRET Raymond lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

## 6. **Questions diverses**

- La ferme équestre de    a faite une demande en mairie d'utiliser le terrain des Condamines pour organiser le championnat le 04 et 05 juin 2016.
- Mr Raphael DEBRANLT va installer une cabane à frite une fois par semaine, aux 4 routes après avoir demander l'avis aux commerçants.
- La cérémonie du 19 mars aura lieu à 10h45 : la mairie déposera une gerbe de fleurs et la FNACA offre le pot habituel à la salle des fêtes.
- Le 29 mars à 18h30 vote du budget avec l'intervention de Mr ORSET ().

**La séance se termine à 21h15**